

Déclaration de travaux des installations sous pression

par Mihai Buzdugan, conseiller technique à la CMMTQ

Les entrepreneurs qui installent des équipements sous pression posent souvent des questions au Service technique de la CMMTQ en ce qui concerne la déclaration de travaux exigée par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Voici les plus fréquentes.

Installation à déclarer ou non à la RBQ

Q1

Comment savoir si l'équipement que j'installe est assujéti au *Règlement sur les installations sous pression* (chapitre B-1.1, r. 6.1)?

R1

Pour déterminer si vous devez présenter une déclaration de travaux pour l'installation que vous faites, consultez le *Règlement* en visitant le bit.ly/Reglement-ISP.

Les articles 2, 3 et 4 listent les équipements visés par le *Règlement* (qui nécessitent une déclaration de travaux à la RBQ) et ceux qui en sont exemptés (qui ne nécessitent pas de déclaration).

Formulaire de déclaration de travaux de la RBQ

Le formulaire *Déclaration de travaux d'installation – Installations sous pression* peut être imprimé ou rempli en ligne à bit.ly/Form-Declaration-ISP.

Q2

Un numéro de dossier interne est exigé à la section 2, Identification de l'installateur. De quoi s'agit-il?

R2

Ce champ sert simplement à inscrire votre propre numéro de dossier interne, c'est-à-dire le numéro que vous utilisez pour identifier le projet dans votre système de gestion.

Il est facultatif, car il n'est pas fourni par la RBQ. Nous vous recommandons de l'inscrire aux fins de référence lors de vos discussions avec la RBQ.

Q3

À la section 6, Informations sur les équipements sous pression, il n'y a que trois espaces pour déclarer les équipements sous pression. Mon projet en compte plus. Est-ce que le formulaire ne permet de déclarer qu'un maximum de trois équipements? Dois-je remplir deux formulaires pour déclarer tous les équipements de mon projet?

R3

Non. Le formulaire propose trois espaces détaillés pour déclarer trois équipements sous pression, mais ce n'est pas une limite. Le terme « etc. » indique qu'il peut y en avoir davantage.

À la même section 6, il est mentionné qu'advenant le cas où votre installation comporte plus de trois équipements sous pression à déclaration obligatoire, vous devrez simplement joindre des feuilles supplémentaires et recopier les tableaux de la section 6 pour chaque équipement supplémentaire.

Q4

J'installe une chaudière à vapeur haute pression au gaz naturel. À la section 6, je dois fournir la puissance de l'équipement et la température de l'eau. Où puis-je trouver ces renseignements?

R4

Il faut tenir compte du fait que certains renseignements techniques sont propres à certains types d'équipements, mais pas à d'autres. Les renseignements demandés à la section 6 doivent donc être fournis au cas par cas, selon l'équipement installé.

La plupart des renseignements exigés à la section 6, comme le numéro d'enregistrement canadien, le numéro de série, le fabricant, le diamètre, la longueur et la capacité de dégagement de l'équipement, se retrouvent dans la Déclaration de conformité du constructeur (*Manufacturer's Data Report Form*) fourni par le fabricant. Certains renseignements figurent également sur la plaque signalétique de l'équipement.

Une fois le type d'équipement coché à la section 6, il faut en indiquer les caractéristiques techniques aux endroits prévus. Cette étape exige une vérification rigoureuse des paramètres de chaque équipement. Les données pertinentes doivent également être inscrites dans les cases appropriées du formulaire.

Exemples pour la section 6

Voici quelques exemples montrant comment remplir la section 6 selon le type d'équipement à déclarer. Dans les exemples ci-dessous, les mentions « voir le *Manufacturer's Data Report Form* » indiquent simplement où trouver l'information requise. Vous devez

inscrire la valeur demandée (ex. : diamètre), et non pas « voir Data Report ». Ce n'est pas à la RBQ de faire concorder les deux documents. Assurez-vous d'être précis.

Exemple 1 : Déclaration d'une chaudière à vapeur haute pression (en acier ou en fonte)

Cette chaudière fonctionne avec une autre source d'énergie que l'électricité. Ainsi, les éléments requis à la section 6 comprennent la description du type

Exemple 1

Équipement numéro (1, 2, 3, etc.) : Équipement #1 - Chaudière à vapeur haute pression		
N° d'enregistrement canadien (NEC/CRN) : 1234.6		
N° de série de l'équipement : 54321		Fabricant de l'équipement : XYZ
Type d'équipement :		
☐ Appareil cryogénique ☐ Appareil frigorifique ammoniac ☐ Appareil frigorifique CO ₂ ☐ Appareil frigorifique ☐ Autoclave ouverture rapide ☐ Chaudière à eau chaude basse pression ☐ Chaudière à eau chaude haute pression ☐ Chaudière à vapeur basse pression ☒ Chaudière à vapeur haute pression	☐ Chaudière liquide thermique ☐ Chauffe-eau ☐ Dégazeur ☐ Échangeur de chaleur ☐ Générateur de vapeur ☐ Lessiveur ☐ Réservoir à air ☐ Réservoir à eau chaude ☐ Réservoir ammoniac (stockage)	☐ Réservoir de dilatation ☐ Réservoir de vidange ☐ Réservoir hydropneumatique ☐ Rouleau séchoir ☐ Stérilisateur ☐ Tuyauterie ☐ Tuyauterie vapeur haute pression ☐ Autre équipement, précisez :
Diamètre : (voir "Manufacturer's Data Report") m		Longueur : (voir "Manufacturer's Data Report") m
Si l'équipement est une chaudière, veuillez indiquer les informations suivantes.		
☐ Acier ☒ Fonte ☐ Électrique	Surface de chauffe (acier) ou de grille (fonte) : 123 m ²	Puissance : kW
Capacité de dégagement : voir "Manufacturer's Data Report"		Température de l'eau : °C
Dans le cas de l'installation d'une chaudière à vapeur haute pression (ASME Section I), est-ce que vous installez de la tuyauterie externe à la chaudière (BEP ou boiler external piping)? ☐ Oui ☐ Non		
Si l'équipement est un réservoir à eau chaude, veuillez indiquer les informations suivantes.		
Est-il muni d'une source d'énergie? ☐ Oui ☐ Non		Température de l'eau : °C
Informations supplémentaires sur les équipements sous pression – Soupape de sûreté		
Pression d'ajustement (kPa = psi x 6.895) : 333		
Capacité de dégagement : Ne doit pas être inférieure à celle de la chaudière		
Type de gaz ou de liquide : Vapeur		

Exemple 2

Équipement numéro (1, 2, 3, etc.) : Équipement #2 - Chaudière à eau chaude haute pression		
N° d'enregistrement canadien (NEC/CRN) : 1234.6		
N° de série de l'équipement : 54321		Fabricant de l'équipement : XYZ
Type d'équipement :		
☐ Appareil cryogénique ☐ Appareil frigorifique ammoniac ☐ Appareil frigorifique CO ₂ ☐ Appareil frigorifique ☐ Autoclave ouverture rapide ☐ Chaudière à eau chaude basse pression ☒ Chaudière à eau chaude haute pression ☐ Chaudière à vapeur basse pression ☐ Chaudière à vapeur haute pression	☐ Chaudière liquide thermique ☐ Chauffe-eau ☐ Dégazeur ☐ Échangeur de chaleur ☐ Générateur de vapeur ☐ Lessiveur ☐ Réservoir à air ☐ Réservoir à eau chaude ☐ Réservoir ammoniac (stockage)	☐ Réservoir de dilatation ☐ Réservoir de vidange ☐ Réservoir hydropneumatique ☐ Rouleau séchoir ☐ Stérilisateur ☐ Tuyauterie ☐ Tuyauterie vapeur haute pression ☐ Autre équipement, précisez :
Diamètre : (voir "Manufacturer's Data Report") m		Longueur : (voir "Manufacturer's Data Report") m
Si l'équipement est une chaudière, veuillez indiquer les informations suivantes.		
☐ Acier ☐ Fonte ☒ Électrique	Surface de chauffe (acier) ou de grille (fonte) : m ²	Puissance : 123 kW
Capacité de dégagement : voir "Manufacturer's Data Report"		Température de l'eau : 222 °C
Dans le cas de l'installation d'une chaudière à vapeur haute pression (ASME Section I), est-ce que vous installez de la tuyauterie externe à la chaudière (BEP ou boiler external piping)? ☐ Oui ☒ Non		
Si l'équipement est un réservoir à eau chaude, veuillez indiquer les informations suivantes.		
Est-il muni d'une source d'énergie? ☐ Oui ☐ Non		Température de l'eau : °C
Informations supplémentaires sur les équipements sous pression – Soupape de sûreté		
Pression d'ajustement (kPa = psi x 6.895) : 333		
Capacité de dégagement : Ne doit pas être inférieure à celle de la chaudière		
Type de gaz ou de liquide : Eau		

d'équipement, la surface de chauffe (pour l'acier) ou de grille (pour la fonte) en m², la capacité de dégagement ainsi que les données concernant la soupape de sûreté. En revanche, puisqu'il s'agit d'une chaudière à vapeur haute pression, les cases prévues pour la « puissance en kW » et la « température de l'eau » ne s'appliquent pas. Il ne faut rien inscrire dans ces cases (ou « s.o. » pour sans objet).

Exemple 2 : Déclaration d'une chaudière à eau chaude haute pression qui fonctionne à l'électricité

Pour ce type d'équipement, il n'est plus question de « surface de chauffe », mais plutôt de puissance. Il faut inscrire la puissance, la température de l'eau et les données relatives à la soupape de sûreté.

Exemple 3 : Déclaration d'un réservoir d'eau chaude

Pour un réservoir d'eau chaude, il faut déterminer s'il est alimenté par une source d'énergie (dans notre exemple, il n'est relié à aucune source d'énergie). Il faut inscrire la température de l'eau et les renseignements relatifs à la soupape de sûreté.

Q5

J'installe une chaudière haute pression ainsi que la tuyauterie du réseau. Dois-je cocher « Oui » à la question « Est-ce que vous installez de la tuyauterie externe à la chaudière (BEP ou boiler external piping)? »?

R5

Il ne faut pas confondre la tuyauterie externe BEP et celle qui relie plusieurs équipements entre eux. La « BEP » désigne une tuyauterie fixée à l'appareil, donc faisant partie intégrante de celui-ci. Seuls les entrepreneurs titulaires d'un programme de contrôle de la qualité comme fabricant d'équipements sous pression peuvent installer cette tuyauterie sur une chaudière haute pression, conformément à la

QUESTION-RÉPONSE

norme ASME – Section I. Si ce n'est pas votre cas, il faut alors répondre Non.

Q6

J'installe un compresseur. À la section 7, Compresseur de systèmes frigorifiques, on exige le numéro de série, mais je ne sais pas où il se trouve.

R6

À la section 7, il faut indiquer le numéro de série qui se trouve sur le moteur du compresseur, sur la fiche signalétique de celui-ci.

Q7

À la section 10, Déclaration formelle, « la personne dûment autorisée par l'installateur » doit signer la déclaration de travaux. De qui parle-t-on au juste?

R7

Il s'agit du responsable du « Manuel de contrôle de qualité » pour les installations sous pression de l'entreprise.

Pour toute autre question concernant la déclaration de travaux des installations sous pression de la RBQ, contactez la RBQ à isp@rbq.gouv.qc.ca, ou communiquez avec le Service technique de la CMMTQ à technique@cmmtq.org ou au 514 382-2668, option 2. **MB**

NOTE

Les chiffres et les lettres insérés dans les exemples sont fournis à titre d'illustration.

Exemple 3

Équipement numéro (1, 2, 3, etc.) : Équipement #3 - Réservoir à eau chaude	
N° d'enregistrement canadien (NEC/CRN) : 1234.6	
N° de série de l'équipement : 54321	Fabricant de l'équipement : XYZ
Type d'équipement :	
☐ Appareil cryogénique ☐ Appareil frigorifique ammoniac ☐ Appareil frigorifique CO ₂ ☐ Appareil frigorifique ☐ Autoclave ouverture rapide ☐ Chaudière à eau chaude basse pression ☐ Chaudière à eau chaude haute pression ☐ Chaudière à vapeur basse pression ☐ Chaudière à vapeur haute pression	☐ Chaudière liquide thermique ☐ Chauffe-eau ☐ Dégazeur ☐ Échangeur de chaleur ☐ Générateur de vapeur ☐ Lessivier ☐ Réservoir à air ☒ Réservoir à eau chaude ☐ Réservoir ammoniac (stockage)
☐ Réservoir de dilatation ☐ Réservoir de vidange ☐ Réservoir hydropneumatique ☐ Rouleau séchoir ☐ Stérilisateur ☐ Tuyauterie ☐ Tuyauterie vapeur haute pression ☐ Autre équipement, précisez :	
Diamètre : (voir "Manufacturer's Data Report") m Longueur : (voir "Manufacturer's Data Report") m	
Si l'équipement est une chaudière, veuillez indiquer les informations suivantes.	
☐ Acier ☐ Fonte ☐ Électrique	Surface de chauffe (acier) ou de grille (fonte) : m ² Puissance : kW
Capacité de dégagement :	Température de l'eau : °C
Dans le cas de l'installation d'une chaudière à vapeur haute pression (ASME Section I), est-ce que vous installez de la tuyauterie externe à la chaudière (BEP ou boiler external piping)? ☐ Oui ☐ Non	
Si l'équipement est un réservoir à eau chaude, veuillez indiquer les informations suivantes.	
Est-il muni d'une source d'énergie? ☐ Oui ☒ Non Température de l'eau : 123 °C	
Informations supplémentaires sur les équipements sous pression – Soupape de sûreté	
Pression d'ajustement (kPa = psi x 6.895) : 321	
Capacité de dégagement : 123	
Type de gaz ou de liquide : Eau	

R5 - BEP ou boiler external piping

Si l'équipement est une chaudière, veuillez indiquer les informations suivantes.	
☒ Acier ☐ Fonte ☐ Électrique	Surface de chauffe (acier) ou de grille (fonte) : m ² Puissance : kW
Capacité de dégagement :	Température de l'eau : °C
Dans le cas de l'installation d'une chaudière à vapeur haute pression (ASME Section I), est-ce que vous installez de la tuyauterie externe à la chaudière (BEP ou boiler external piping)? ☐ Oui ☒ Non	



Assurance automobile

Pas le temps de magasiner ?

Essayez notre tarificateur en ligne !

Votre soumission auto en quelques clics



Lussier

Assurances
Avantages sociaux
lussier.co/cmmmq

